
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Castel-Sarrasin (Haute-Garonne), lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Castel-Sarrasin (Haute-Garonne), lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25416_t1_0237_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

fication serait pour nous un nouvel encouragement, et il a tiré de son portefeuille un assignat de 250 liv. qu'il a remis à notre chef, le citoyen Villard.

« Nous sommes très-sensibles à cet acte généreux; il ne peut partir que d'un cœur entièrement dévoué à la chose publique; mais, en rendant hommage aux sentiments du chef de la brigade du 19^e de cavalerie, nous pensons que des républicains ne se battent point par intérêt, et que l'argent ne peut payer les vertus guerrières.

« D'après ces principes, qui sont généralement adoptés et suivis par le bataillon, nous nous sommes déterminés à vous faire passer les 250 liv. de gratification que le chef du 19^e de cavalerie nous a données, afin que vous les employiez au genre d'utilité que vous croirez le plus convenable. Quant à nous, nous ambitionnons, pour prix de nos travaux, votre estime et celle de nos concitoyens, et nous la regardons comme la récompense la plus digne de tout soldat français ».

16

Les maire et officiers municipaux, membres du comité de surveillance et du conseil-général de la commune d'Abondant (1), écrivent qu'ils ont nommé deux commissaires pour présenter à la Convention les dons civiques qu'ils font aux défenseurs de la patrie, et qui consistent en 85 chemises, 45 paires de souliers et 35 paires de guêtres... Ils félicitent la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (2).

17

L'agent national près le district de Castel-Sarrasin (3) annonce que des biens d'émigrés, estimés 27,736 l. ont été vendus 64,950 l.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

18

Les administrateurs du district de Bar-sur-Ornain (5) annoncent à la Convention que Jean Herbillon, cultivateur à Monplonne, et Pierre Herbillon, cultivateur à Stainville, ont fait don à la patrie de 2 chevaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t) et 12 mess.; J. Sablier, n° 1405.

(3) Haute-Garonne.

(4) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 12 mess.; M.U., XLI, 172; J. Sablier, n° 1405; C. Eg., n° 682.

(5) Meuse.

(6) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t); M.U.; XLI, 172; J. Fr., n° 642; J. Sablier, n° 1405.

19

L'agent national près le district de Saint-Omer (1) écrit que dans son district il a été vendu, depuis le mois brumaire jusqu'au 1^{er} prairial, pour 3,535,180 liv. de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 1,374,129 liv. 11 s., et qu'il en reste encore à vendre pour plus de 80 millions.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

20

La société populaire de Rochefort (3) fait passer deux exemplaires du plan de la fête célébrée en floréal.

Renvoi au comité d'instruction publique (4).

[Rochefort, 12 prair. II] (5).

« Citoyens,

Votre commission décadaire va vous entretenir de la pompe et de la solennité de la fête du 20 prairéal consacrée à l'être suprême, à ce moteur universel que personne ne comprend, que tout mortel contemple avec ravissement par le spectacle de la nature et qu'il trouve au fond de son cœur, lorsqu'il se porte vers le chemin de la vertu.

Votre commission n'est pas assez audacieuse pour vous développer les motifs politiques d'un décret qui atténue le parti de l'étranger, qui détruit les projets dévastateurs du parlement britannique, qui renverse les combinaisons des assassins de la liberté, qui fait tomber la calomnie répandue sur le peuple français et ses représentants; la convention nationale a parlé par l'organe de ROBESPIERRE, l'univers a sanctionné ses maximes, elles ont été traduites en toutes les langues, elles seront buri-nées sur le marbre et l'airin, par le génie de l'histoire, et la postérité jugera qui de PITT ou des républicains ont le mieux mérité de l'espèce humaine.

Nous vous parlerons seulement de son influence sur la morale, des effets salutaires qu'il doit produire dans l'ame des hommes probes et intègres, de l'espoir consolateur, qu'il va faire naître à l'épouse vertueuse qui s'est identifiée à l'existence de son époux et qui veut le suivre au delà du tombeau; à la respectable mere de famille qui veut être éternellement liée à ses enfans; au fils aimable et tendre qui se complaît dans l'idée sublime que la mort

(1) Pas-de-Calais.

(2) P.V., XL, 243. Bⁱⁿ, 12 mess.; M.U., XLI, 170; J. Sablier, n° 1405.

(3) Charente-Inférieure.

(4) P.V., XL, 243.

(5) DXXXVIII, 3 - doss. LVII. Rapport fait à la Sté révol. de Rochefort, au nom de sa Commission des fêtes décadaires, par le cⁿ Cassius Quillet. Signé ROSSIGNOL (présid.), FIDÈLE-BRUDIEU, ALLIBERT, BURGOIN. JOYEUX (secrét.). Imprimé par ordre de la Sté, chez Jousserant, à Rochefort.